## Feu vert au rachat de Ménafinance par le groupe Crédit Agricole

Publié le 18 juin 2020

Crédit Agricole Consumer Finance (ci-après « CACF ») a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif de la société Ménafinance. À l'issue de l'examen des effets de l'opération, l'Autorité a autorisé cette opération sans condition

L'Autorité a relevé que, quelle que soit la segmentation de marché considérée, la part de marché de la nouvelle entité demeurera inférieure ou proche de 25 %. La nouvelle entité continuera également à faire face à la concurrence de nombreux acteurs de taille comparable, parmi lesquels les groupes BPCE (et sa filiale Oney Bank), BNP Paribas (Cetelem) ou Crédit Mutuel (Cofidis). L'Autorité a par ailleurs rappelé que l'intégration des activités de Ménafinance au sein de CACF était déjà forte préalablement à l'opération, Ménafinance faisant partie d'un portefeuille de filiales de CACF actives sur ces marchés.

L'Autorité a également étudié les autres effets de l'opération (effets verticaux) sur les marchés de la production et de la distribution de produits d'assurance. Elle a toutefois considéré que l'opération n'était pas de nature à porter atteinte à la concurrence, compte tenu de la faiblesse des parts de marchés de la nouvelle entité et de la présence d'opérateurs alternatifs sur ces marchés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 18 juin 2020

Consulter le communiqué